



**Secrétariat général  
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de mobilité**

**SG/DMC/2016-331**

**19/04/2016**

**Date de mise en application : 16/04/2016**

**Diffusion : Tout public**

**Date limite de mise en œuvre : 15/05/2016**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA).**

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
DDT(M)  
DD(CS)PP

## **Vacance de l'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort**

(JO du 16 avril 2016)

L'emploi de secrétaire général de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) est susceptible d'être vacant.

L'ENVA compte environ 700 étudiants et 350 enseignants chercheurs et personnels IATOS (ingénieur, administratif, technique, ouvrier de services) sur trois sites (Maisons-Alfort, Goustranville et Champignelles). L'ENVA est engagée dans un programme d'investissement pour la restructuration de ses sites : pour Maisons-Alfort l'investissement programmé est de près de 50M€ pour les années 2015 – 2020 et de 5 M€ pour Goustranville.

Le secrétaire général exerce sa mission sous l'autorité du directeur dont il reçoit une large délégation. Le directeur est secondé par deux directeurs adjoints chargés respectivement pour l'un du management et des partenariats locaux, pour l'autre des questions patrimoniales et immobilières.

Le secrétaire général est délégataire de l'ordonnateur. Il est membre de l'équipe de direction en sa qualité de responsable des services support (exceptée la direction du patrimoine immobilier), du comité de pilotage et participe à toutes les instances de l'établissement en tant que de besoin. Il est chargé de l'administration et de la gestion de l'établissement. A ce titre, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement, veille à son application opérationnelle et exerce une fonction de conseil auprès du directeur.

Le secrétaire général a la responsabilité des services généraux et administratifs qu'il dirige, coordonne et fait évoluer.

Le candidat devra posséder de solides compétences juridiques et managériales. Il connaîtra les règles de la gestion financière et comptable publique appliquées à un établissement public administratif.

Les intéressés doivent remplir les conditions du statut d'emploi (décret n°96-1062 du 5 décembre 1996 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire).

Tous renseignements sur cet emploi peuvent être obtenus auprès de M. Marc GOGNY, directeur de l'ENVA, (tél. : 01 43 96 71 80 - mel : marc.gogny@vet-alfort.fr

Les candidats adresseront leur dossier de candidature composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ détaillé, d'un état des services et de l'avis de leur supérieur hiérarchique au Secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, service des ressources humaines, bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière recherche (à l'attention de Mme Bricage - tél. : 01 49 55 42 16) 78, rue de Varenne 75349 PARIS Cedex 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.